

Réf: Dossier N° 072394

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MANORAMA SAVANNA IVC »

Siège social Abidjan, Marcory, HIBISCUS, Lot 179, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/12/2021 reçus par Me OUFFOUE D. BERNARD, et enregistrés au CEPICI le 11/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MANORAMA SAVANNA IVC »

Objet : - Achat et exportation de noix de karité ; de beurre de karité , de graine de soja et d'autres produits agro-alimentaires ainsi que de beurre de cacao

Et généralement faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher d'une manière quelconque à l'un des objets ci-dessus définis.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- La prise de participation de la société dans toute société existante ou devant être;

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, HIBISCUS, Lot 179, Ilot 0

Dirigeant(s) : M NARANG VISHAL HOTCHAND (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-00386 du 24/01/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°02643/GTCA/RC/2022 du 24/01/2022

